



**ECHE Sélection 2020**  
**Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**  
**E- formulaire de candidature**  
**Appel à propositions EACEA/02/2019**

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

<b>Programme</b>	<b>Le programme Erasmus + adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)</b>
<b>Action</b>	<b>Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur</b>
<b>Appel</b>	<b>2020</b>
<b>Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)</b>	<b>29/03/2019 12:00 heure de Bruxelles.</b>
<b>Langue de la candidature</b>	<b>FR</b>
<b>Langue pour la correspondance</b>	<b>FR</b>

\* Journal officiel de l'Union européenne L347/50 du 20 décembre 2013.

**272792-EPP-1-2020-1-FR-EPPKA1-ECHE**

**Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section B de ce formulaire) : FR**

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

**Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -**

**Accusé de réception**

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans les 15 jours suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: [EACEA-ECHE@ec.europa.eu](mailto:EACEA-ECHE@ec.europa.eu)).



## Profil de l'établissement

### A.1. Profil de l'établissement

PIC	934553776
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	Lycée Marie CURIE
Traduction de cette dénomination en anglais	Lycée des Métiers des services
Acronyme	
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2020
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	19 Boulevard Ambroise BRUGIERE
Pays	France
Région	AUVERGNE
Code postal	63039
Ville	CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Site Internet	<a href="http://www.lycee-mariecurie.fr/">http://www.lycee-mariecurie.fr/</a>

### A.2. Représentant Légal

Civilité	M
Genre	Masculin
Prénom	DIDIER
Nom de famille	ZIMNIAK
Fonction	PROVISEUR
Courriel	DIDIER.ZIMNIAK@AC-CLERMONT.FR
Téléphone (code pays inclus)	+33473924170
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	19 Boulevard Ambroise BRUGIERE
Pays	FR, France
Région	AUVERGNE
Code postal	63039
Ville	CLERMONT-FERRAND CEDEX 02

### A.3. Coordinateur

Civilité	M
Genre	Masculin

Prénom	NOEL
Nom de famille	TROUBAT
Département	EQUIPE DE DIRECTION
Fonction	PROVISEUR ADJOINT
Courriel	NOEL.TROUBAT@AC-CLERMONT.FR
Site internet	HTTP://WWW.LYCEE-MARIECURIE.FR/
Téléphone (code pays inclus)	+33473924170
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	19 Boulevard Ambroise BRUGIERE
Pays	FR, France
Région	AUVERGNE
Code postal	63039
Ville	CLERMONT-FERRAND CEDEX 02

**B**

## Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)

### **B.1. Activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie "Erasmus"**

Dans le but de faciliter l'évaluation de votre formulaire de candidature, veuillez SVP cocher celles des activités Erasmus+ qui font parties de votre actuelle déclaration en matière de stratégie "Erasmus"

#### ***Erasmus+ Action clé 1 (KA1)***

Etudier dans les pays du Programme:

Pays membre du Programme - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité entrante

Pays membre du Programme - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité sortante

Etudier dans les pays partenaires:

Pays partenaires - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité entrante

Pays partenaires - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité sortante

Stages:

Stages - étudiants en mobilité entrante à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité entrante

Stages - Etudiants en mobilité sortantes à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité sortante

Masters conjoints Erasmus Mundus

#### ***Erasmus+ Action clé 2 (KA2)***

Partenariats stratégiques

Les Alliances de la Connaissance

Projets de renforcement des capacités

#### ***Erasmus+ Action clé 3 (KA3):***

Projets KA3

#### ***Actions Jean Monnet***

Projets Jean Monnet

### **B.2. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

Soyez attentif au fait que votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" devra refléter l'implication réelle dans Erasmus+ que vous aurez l'intention d'entreprendre. Dans le cas où vous souhaiteriez dans le futur ajouter de nouvelles activités, veuillez veiller à modifier votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" et informer l'agence nationale en conséquence.

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage ). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

Le lycée des Métiers Marie Curie accueille 660 élèves, étudiants et apprenants adultes et propose des formations dans le domaine des Services à la personne et aux entreprises :

- des formations pré-bac de l'enseignement professionnel : CAP et Baccalauréats Professionnels dans les domaines de l'Accompagnement, du Soins et des Services à la Personne (ASSP), de la Coiffure, de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie (ECP) et de la Propreté, l'Hygiène et la Stérilisation (HPS)
- une formation post-bac : le BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique et Parfumerie (MECP).

Seul établissement public de l'académie proposant ces formations, notre lycée se situe à Clermont-Ferrand, capitale de l'Auvergne et possède une position géographique centrale. Il appartient maintenant à la région Auvergne-Rhône Alpes.

Le lycée Marie Curie fait partie du Réseau des Ecoles associées à l'UNESCO : réseau international regroupant des établissements scolaires dont le projet d'établissement favorise l'ouverture à la différence et le sens de l'engagement citoyen, par le biais d'actions éducatives de préférence à visée internationale.

Conformément à l'axe 4 du projet d'établissement, le lycée souhaite favoriser les échanges européens et met donc en œuvre depuis quelques années une politique d'ouverture à l'international.

En effet, le lycée professionnel propose depuis 2013 une section européenne « Anglais », dont les élèves effectuent un stage à l'étranger. Une équipe mobilité composée de 15 personnes réalise des projets de mobilité ERASMUS + KA1 et possède donc l'expérience de l'organisation de mobilités sortantes et entrantes. Ces compétences seront au service de la mise en œuvre des projets ERASMUS de la section BTS et certains personnels de l'équipe mobilité Bac pro seront partie prenante de ces mobilités.

Nous choisirons de travailler avec des partenaires évoluant dans le même champ professionnel que notre formation, dans des pays porteurs en termes d'activités économiques et d'innovations pédagogiques.

Des contacts sont d'ores et déjà établis avec certaines écoles ou entreprises européennes :

- L'école IES Felipe Solis Villechenous à Cabra (Espagne) : appartient au Réseau des Ecoles associées à l'UNESCO.
- L'école IEFPS Mendizabala Institute à Vitoria-Gasteiz (Espagne) : titulaire de la charte ERASMUS+, elle initie un projet de coopération KA2, dont nous serons partenaire.
- L'école IES Vallecas Magerith à Madrid (Espagne) : des contacts ont été pris avec cet établissement avec l'objectif de développer des projets KA1.
- Le Laboratoire Phytotechnique à Milan (Italie) : usine leader européen de la production de maquillage bio, située dans un triangle d'or à l'ouest de Milan d'où sont issus 60 % des produits de maquillage vendus dans le monde. Ce laboratoire fabrique les produits de la marque Zao, partenaire du BTS MECP. Des étudiantes de BTS MECP visiteront cette usine fin mars 2019.
- L'école BCM Beauty centre of Milan SRL (Italie) : des étudiantes de BTS MECP visiteront l'école et échangeront avec ses étudiants et professeurs fin mars 2019.

D'autre part, pour initier d'autres contacts, nous envisageons de travailler avec :

- Le Pôle des Relations Internationales de la ville de Clermont-ferrand, qui développe les échanges avec des villes partenaires, en particulier avec l'Allemagne dont l'économie est très dynamique dans le secteur cosmétique.
- La Délégation académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération de l'Académie de Clermont-Ferrand, porteuse de nombreux projets sur le plan international
- Des outils numériques : la plateforme E-twinning mais aussi Epale et School education gateway.

De plus, nous pensons contacter directement des Spa, en particulier à Malte.

Et enfin, nous pourrions solliciter les partenaires actuels de la section euro du lycée professionnel : l'école VPVDPRC (Lituanie), le Social&SundhedsSkolen (Danemark) et l'Institut Saint François (Belgique).

Notre choix de partenaires sera aussi fonction des langues enseignées au lycée, l'Anglais et l'Espagnol, langues d'échange lors des mobilités.

Nous souhaitons développer la mobilité des étudiants et des personnels pour enrichir les pratiques professionnelles, les

compétences linguistiques et interculturelles et ainsi développer l'employabilité des individus. Ces mobilités permettraient aussi une meilleure adaptation aux évolutions des métiers et le développement des qualifications.

Notre objectif serait de proposer des mobilités entrantes et sortantes à des fins de stage pour 1 à 5 étudiants par an. Les mobilités sortantes s'adresseraient à nos étudiants de BTS MECP.

Nous souhaiterions aussi proposer des mobilités entrantes et sortantes à des fins de formation.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

Notre établissement est déjà partenaire d'un projet KA2 déposé cette année par l'établissement IEFPS Mendizabala Institute à Vitoria-Gasteiz (Espagne).

Pour l'instant, le groupe de travail mobilité préfère se concentrer sur la mise en place de projets KA1 et envisagera éventuellement l'organisation de projets KA2 ultérieurement.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement? En ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser, veuillez-vous référer à chacune des priorités de l'agenda révisé de l'UE pour l'enseignement supérieur ainsi qu'aux objectifs d'un espace européen de l'éducation.

Langue originale [FR]



Déjà engagé dans le programme Erasmus pour sa section d'enseignement secondaire, notre établissement est conscient de l'impact positif de la participation à ce programme sur son organisation et son fonctionnement.

Aujourd'hui, nous souhaitons développer des activités s'inscrivant dans l'action clé1 « Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation » et plus particulièrement les mobilités des étudiants et des personnels. À travers ces actions, nous visons plusieurs objectifs qui s'inscrivent dans la politique de l'UE en matière d'enseignement supérieur :

•Augmenter les niveaux de qualification

En proposant une formation avec une ouverture internationale forte, le lycée Marie Curie souhaite encourager la poursuite d'études supérieures des élèves issus de la filière professionnelle afin qu'ils puissent développer leur niveau de qualification en accord avec les priorités de l'agenda révisé de l'UE (50 % environ de nos étudiants de 1ère année BTS sont issus de la filière professionnelle).

En adéquation avec les objectifs d'un Espace Européen de l'Éducation, nous souhaitons également faciliter la poursuite d'études post BTS en permettant à nos étudiants de :

- connaître deux langues en plus de leur langue maternelle,
- réaliser un stage de deux mois à l'étranger pour se former et acquérir de nouvelles compétences,
- découvrir une nouvelle culture et développer leur ouverture d'esprit.

L'objectif est de développer les compétences transversales et génériques ainsi que les compétences linguistiques qui donneront accès plus facilement à un niveau de qualification supérieur.

•Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

La modernisation et l'internationalisation de notre établissement sont étroitement liés à la mise en place des activités de mobilité puisque les compétences développées par les étudiants et les personnels seront réinvesties et participeront à l'excellence de nos programmes de formation.

La mobilité des personnels à des fins de formation a pour objectifs de développer les compétences des enseignants pour qu'ils puissent dispenser un enseignement pertinent et de qualité en phase avec les attentes des recruteurs. En effet, les métiers auxquels amènent le BTS sont empreints d'une forte dimension internationale. Les spas managers et les formatrices des marques de cosmétiques exercent souvent leur mission sur des zones géographiques étendues. Nous attendons également de la mobilité des personnels qu'elle enrichisse les pratiques pédagogiques et qu'elle dynamise et fédère les équipes.

•Promouvoir la mobilité et la coopération transnationale

Le lycée Marie Curie a déjà mis en place des partenariats avec des établissements d'enseignement secondaire disposant également de section d'enseignement supérieur. Nous communiquerons auprès de ces ESS sur nos projets de mobilité. Nous travaillerons également à la promotion de nos projets de mobilité à travers le Réseau Unesco des Ecoles Associées qui est un facilitateur important de mise en relation avec de possibles partenaires.

Nos différents moyens de communication (site internet, réseaux sociaux...) nous permettront également d'informer les partenaires potentiels (ESS, entreprises) de notre volonté de développer des projets de mobilité.

\* COM (2017) 247 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0247&from=EN>)  
et COM(2017) 673 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0673&qid=1516270826179&from=EN>)

**L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.**

**Pour l'année académique 2018-2019:**

**Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:**

Cycle court:	51.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

**Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)**

Enseignants:	7.3
Administratifs:	10.0

**Nombre de formations offertes dans chaque cycle**

Cycle court:	1.0
1er Cycle (ex: Licence):	0.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

---

ETUDIANTS (pour l'année académique 2018-2019)

---

**1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)**

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

**2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)**

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

**3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:**

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

---

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2018-2019)

---

**Tout type de Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus+ (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)**

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:

0.0

---

COOPERATION (pour l'année académique 2018-2019)

---

**Accords valides en 2018/2019 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)**

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

**Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2018-2019) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus, Alliances de la Connaissance, Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, etc)**

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

0.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

0.0

**Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2018-2019 (en équivalent temps plein)**

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

0.0

# D

## Organisation générale des activités du Programme

### **D1. Organisation générale**

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques.

Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication.

Un groupe de travail, piloté par le proviseur adjoint sous l'autorité du chef d'établissement, organise la mobilité européenne.

Ce groupe est composé de 8 personnes : le proviseur adjoint, coordinateur du projet, la directrice déléguée à la formation professionnelle et technologique, la gestionnaire, 2 professeurs de Techniques Esthétiques, un professeur d'Anglais, un professeur d'Arts appliqués, un professeur de Biochimie-Génie biologique habilité à enseigner en anglais et un professeur d'Economie-gestion, habilité à enseigner en anglais et en espagnol.

Lors de réunions de coordination, ces personnes se répartissent les différentes tâches selon leurs compétences.

Le groupe de travail organise les mobilités sortantes à des fins de stage :

- prospection des organismes intermédiaires et des partenaires d'accueil puis formalisation des accords
- sélection des étudiants candidats : juste, transparente, cohérente, excluant toute discrimination, en fonction de différents critères (motivation, capacité d'adaptation, autonomie, projet scolaire et professionnel, résultats scolaires, niveau en langue et expériences de mobilité). Le milieu socio-économique ne doit pas être un frein à la mobilité. Puis, la charte des étudiants Erasmus+ est communiquée aux étudiants sélectionnés.
- préparation des étudiants à la mobilité
- suivi et évaluation des mobilités.

Le groupe de travail organise les mobilités entrantes à des fins de stage :

- recensement des lieux de stages
- conception des programmes
- évaluation des mobilités

Le groupe de travail est chargé de la communication :

- Interne : auprès des personnels, des élèves et du Conseil d'administration (environnement numérique de travail, retour d'expériences)
- Externe : site internet du lycée et de l'académie, pages Facebook du lycée et du BTS, presse écrite, journée Portes Ouvertes et salons de l'enseignement supérieur

Veillez SVP fournir le lien internet direct avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre établissement chargé de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/Groupe%20de%20travail%20BTS%20ErasmusPlus.pdf>

### **D.1.1. (Optionnel) Information supplémentaire à remplir par des institutions d'enseignement supérieur appartenant à une institution principale/mère**

Merci de remplir cette section seulement si vous candidatez pour une institution d'enseignement supérieur qui

n'a pas sa propre identité légale. Par exemple, si celle-ci fait partie d'une fondation ou un autre type d'organisation similaire composée de plusieurs institutions ou organismes.

Veillez fournir l'information sur la composition de cette organisation principale / mère et expliquer en particulier s'il y a d'autres institutions d'enseignement et si elles ont déjà une Charte Erasmus.

## **D2. Principes fondamentaux**

**Bien que nous soyons conscients que votre établissement ne puisse pas être impliqué dans tous les types d'activités Erasmus+ depuis le début, nous vous demandons néanmoins de vous conformer à tous les principes de la Charte et de les cocher en conséquence puisque la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur vous offre un portefeuille complet dès le départ.**

**En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:**

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger.

Le BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie (BTS MECP) dont la refonte a eu lieu en 2013, laisse la possibilité d'envisager un développement européen.

Notre démarche sur la mise en place des ECTS s'est appuyée sur plusieurs critères :

- Les documents de références et notamment le Guide d'utilisation ECTS
- Des expérimentations menées par d'autres établissements et disponibles sur leurs sites internet
- Un travail de concertation au sein de l'équipe pédagogique du BTS MECP.

L'attribution des ECTS aux différentes matières doit prendre en compte un certain nombre de critères objectifs et subjectifs. Elle doit refléter la charge de travail de l'étudiant et l'importance de l'unité d'apprentissage dans l'obtention du diplôme.

L'obtention d'un BTS représente 120 ECTS, soit 60 ECTS par année.

Le guide recommande l'attribution d'un ECTS pour 25 à 30 heures de charge de travail.

Les critères choisis ont donc été les suivants :

- Le nombre d'heures de cours par matière et par année,
- La charge de travail personnel estimée (chiffrée en heures/année) pour chaque matière après enquête auprès de l'équipe pédagogique,
- La durée d'une année.

Les stages doivent également faire partie intégrante de ces estimations puisqu'ils représentent l'application directe des enseignements mis en œuvre.

Leur poids (en matière) d'ECTS varie en fonction :

- De leur durée (différente entre 1ère et 2ème année du BTS)
- Du travail personnel demandé à l'étudiant quant à la restitution (rapport de stage, soutenance, épreuve spécifique, ...)

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/M%C3%A9thodologie%20-%20-%20Cr%C3%A9dits%20ECTS%20-%20BTS%20MECP%20-%20Lyc%C3%A9e%20Marie%20Curie%20CF.pdf>

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

### **D3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité**

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés.

L'ensemble des cours dispensés en BTS MECP sont décrits dans le catalogue de cours. Ils sont pour la plupart enseignés en français.  
Les cours de langues sont dispensés en anglais et en espagnol. Par ailleurs, des cours de portugais sont proposés de manière optionnelle.  
De plus, une partie des cours dispensés par les professeurs d'économie gestion et de biochimie-génie biologique sont assurés en espagnol et en anglais.  
Notre catalogue de cours sera disponible sur notre site internet en français et en anglais.

En outre, veuillez SVP fournir le lien internet direct vers le catalogue des cours offerts par votre établissement.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/Catalogue%20de%20cours%20-%20List%20of%20courses.pdf>

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés.

- Mobilité des étudiants à des fins de stage :

Toute mobilité sera précédée de la signature d'un accord entre notre établissement et les parties concernées (étudiant en mobilité, entreprise d'accueil, partenaire de mobilité).

Cet accord prendra la forme d'un contrat pédagogique qui précisera les modalités de la mobilité :

- les dates et durée de la mobilité,
- les objectifs et contenus (tâches à accomplir et résultats d'apprentissage correspondant, en rapport avec le diplôme final).
- le suivi et l'évaluation de la mobilité,
- les modalités pratiques en termes d'accueil, de transport...

Le contenu des contrats pédagogiques est mis au point par le groupe de travail mobilité. Les contrats pédagogiques sont signés par le chef d'établissement après validation par l'équipe mobilité.

Le suivi des stages est assuré par un professeur référent chargé de veiller au respect des modalités de stage. Un professeur sera également le correspondant entre l'ESS d'origine et l'entreprise d'accueil (et le partenaire de mobilité le cas échéant). Les moyens utilisés pour réaliser le suivi seront déterminés par le responsable du suivi et l'entreprise d'accueil en amont du stage.

- Mobilité du personnel :

De la même façon que pour les mobilités à des fins de stage, un accord sera signé entre l'ESS d'origine et l'organisme d'accueil. Il devra préciser les objectifs de la mobilité et les compétences du personnel concerné par la mobilité.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.



Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur.

Une préparation des étudiants et des personnels à la mobilité sera effectuée pour

- Développer les compétences linguistiques nécessaires à la réussite de la mobilité
- Appréhender les différences de culture et de pratiques professionnelles entre pays d'origine et d'accueil.

Les moyens mobilisés sont nombreux.

Le référentiel du BTS MECP prévoit sur les 2 ans 146 h d'anglais et 88h d'espagnol. (Dès la rentrée 2019, le lycée proposera des heures de cours en espagnol, quel que soit le choix d'option. )

Par ailleurs, différentes initiatives sont prises par l'équipe pédagogique pour inciter les étudiants à pratiquer une langue étrangère :

- Les Travaux Pratiques Pluridimensionnels (TPP) permettent de solliciter des compétences linguistiques et culturelles en travaillant dans des contextes à dimension internationale.
- 2 enseignantes dispensent leurs cours en anglais et espagnol (certification complémentaire pour enseigner une discipline non linguistique - DNL). Une revue de presse dans les 2 langues est réalisée par les étudiants chaque semaine. Elle informe sur l'évolution de l'industrie cosmétique et sur l'actualité internationale.
- Chaque année un assistant venant d'un pays anglophone anime des cours et partage la culture de son pays.
- Des activités complémentaires sont proposées selon les projets pédagogiques : Voyage à l'étranger (Milan en 2019), salons professionnels internationaux.
- L'utilisation de la plateforme de soutien linguistique en ligne (OLS) sera un moyen pour les participants à la mobilité afin d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Avant chaque mobilité, une présentation des partenaires sera réalisée par l'équipe et par les étudiants en retour de mobilité.

2 salles de cours disposent de 20 postes informatiques chacune et d'équipements audiovisuels. Des publications en langues étrangères sont également disponibles au CDI.

Si possible, veuillez fournir SVP le lien internet direct de votre politique linguistique.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/politique%20linguistique%20au%20lyc%C3%A9e%20Marie%20Curie.pdf>

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

#### ***D4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité***

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.



Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.



Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.



Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger.

Un mentor, différent du tuteur en entreprise, sera désigné pour soutenir l'étudiant mobile, lui fournir de l'aide et des informations sur l'entreprise, l'établissement partenaire et la ville.

Le mentor pourra être un étudiant français. Les coordonnées du mentor figureront dans le contrat d'étude, en plus de celle du tuteur.

Un hébergement au sein du lycée (avec accès internet) sera proposé à l'étudiant mobile. Ceci lui permettra d'avoir facilement accès à toutes les infrastructures de l'établissement (self, centre de documentation, intendance) et facilitera les rencontres et les échanges avec les étudiants et personnels locaux.

Les coordonnées d'un membre du personnel ressource seront communiquées à l'étudiant mobile dès son arrivée, afin qu'il puisse le contacter en cas de problème.

Les coordonnées des centres professionnels traitant les questions psychologiques ou de santé seront fournies à l'étudiant.

Une période d'accueil et d'adaptation sera organisée au début du séjour de l'étudiant mobile : rencontre des personnels de l'établissement, visite de l'établissement et de la ville, découverte des moyens de transport et accompagnement sur les lieux de stage, rencontre avec le tuteur et le mentor.

Le bureau des étudiants ouvrira ses activités aux étudiants en mobilité.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.



Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel).

Tout d'abord, les besoins des étudiants mobiles seront diagnostiqués puis, si nécessaire, il leur sera fourni un soutien linguistique approprié et adapté.

Lors de la période d'accueil et d'adaptation, quelques bases de français seront données (politesse, vocabulaire important). Des applications de traduction pour téléphone mobile seront indiquées.

L'application ERASMUS+ de Soutien linguistique en ligne (OLS) sera accessible facilement pour ces étudiants.

Des cours de Français Langue Etrangère (FLE) sont proposés par l'établissement pour les élèves non francophones, nouvellement arrivés sur le territoire français. Les étudiants mobiles auront la possibilité d'assister à ces cours, qui seront adaptés à leurs besoins.

Ils auront aussi la possibilité d'être intégrés à des cours de Français de différents niveaux.

Enfin, l'immersion sera aussi un facteur important de soutien linguistique

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/Politique%20linguistique%20mobilit%C3%A9s%20entrantes%20et%20sortantes%20Erasmus.pdf>

### **D5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité**

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage. Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

Pour évaluer les résultats des étudiants lors de leurs activités de stage, les documents suivants seront fournis :

- Le livret de stage permettant l'évaluation par le tuteur en entreprise
- L'Europass Mobilité, qui consigne les savoirs et compétences acquis lors de la mobilité de stage en entreprise
- Un certificat de stage

Ces documents pourront éventuellement être remplis lors d'une visite de stage assurée par un professeur de l'établissement d'accueil ou partenaire.

Le niveau en langue pourra être évalué par le test de retour OLS.

Cette expérience de mobilité donnera ensuite lieu à un rapport de stage présenté au groupe de travail, aux professeurs de l'équipe pédagogique et à la classe de BTS.

Elle sera aussi intégrée dans le CV et le portfolio de l'étudiant.

Enfin, au retour de leur mobilité, les étudiants présenteront leur expérience auprès des étudiants susceptibles d'en bénéficier. Ainsi leur mobilité et l'impact qu'elle a eu sur leur développement personnel ou professionnel seront valorisés et partagés pour servir d'inspiration à d'autres lors de réunions ou dans des articles.

En outre, veuillez fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement.

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/Proc%C3%A9dure%20de%20reconnaissance%20des%20r%C3%A9sultats%20des%20mobilit%C3%A9s.pdf>

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

La politique de notre établissement est fortement tournée vers l'ouverture internationale comme le montrent déjà les nombreux projets portés par la section d'enseignement secondaire professionnelle. Il existe une réelle volonté de la direction et des équipes de poursuivre le développement de ces activités dans l'enseignement supérieur. Cette volonté se traduit à travers plusieurs mesures permettant de soutenir, promouvoir et valoriser la mobilité du personnel :

•Soutenir :

- Rendre la mobilité possible en aménageant les emplois du temps en tenant compte des programmes d'enseignement et de la durée réglementaire des stages.
- Informar tous les personnels de la possibilité d'une mobilité sortante.
- Encourager ces mobilités et faciliter les mises en œuvre (remplacements temporaires, démarches administratives et gestion financière).

•Promouvoir :

Au retour de la mobilité, le personnel pourra partager son expérience, les connaissances et compétences acquises avec ses collègues via la proposition d'outils pédagogiques, de lexiques, de conférences, d'expositions....

•Valoriser et reconnaître :

Les mobilités peuvent être exposées, reconnues et valorisées dans le dossier administratif numérique de chaque professeur (portail I-prof) et lors des rendez-vous de carrières avec le chef d'établissement et l'inspecteur

### ***D6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale***

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme.

Pour l'instant, le lycée Marie Curie ne souhaite pas initier de projet de coopération européenne et internationale.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

### ***D7. A des fins de visibilité***

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

En outre, veuillez fournir le lien internet vers la page qui accueillera votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

<http://www.lycee-curie.websco.fr/ADI/files/bibliotheque/ErasmusPlus/D%C3%A9claration%20en%20mat%C3%A8re%20de%20strat%C3%A9gie%20internationale%20Erasmus.pdf>

## Déclaration d'Adhésion de la candidature

*Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,*

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.  
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;*

*déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;*

*déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.*

*Lieu: Clermont-Ferrand*

*Nom: Didier ZIMNIAK*

*Date (jj/mm/aaaa): 18/03/2019*

*J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données*

*Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)*

*Cachet original de l'établissement (si applicable)*